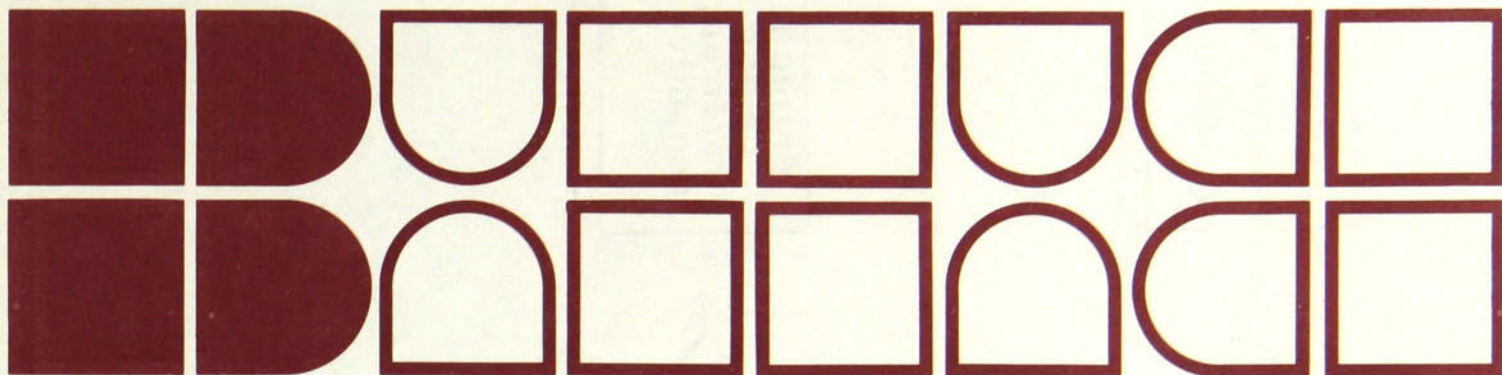


# Bulletin de la Bibliothèque Nationale



BULLETIN, Volume 5, Numéro 3, Décembre 1971.

---

## Sommaire

Un Bureau central d'échanges et un Entrepôt de documentation

Pierre Lépine

La promotion de la Bibliothèque nationale du Québec

Henri Boivin

« CHUT... » Silence, on tourne

Diane Ross

---

## Bureau central d'échanges et Entrepôt de documentation \*

### Introduction

La loi de la Bibliothèque nationale du Québec (1967, chap. 24) sanctionnée par l'Assemblée nationale le 12 août 1967, impose à la Bibliothèque un certain nombre d'obligations, parmi lesquelles, celle « d'organiser un bureau central d'échanges de documents à l'intention des bibliothèques du Québec ».

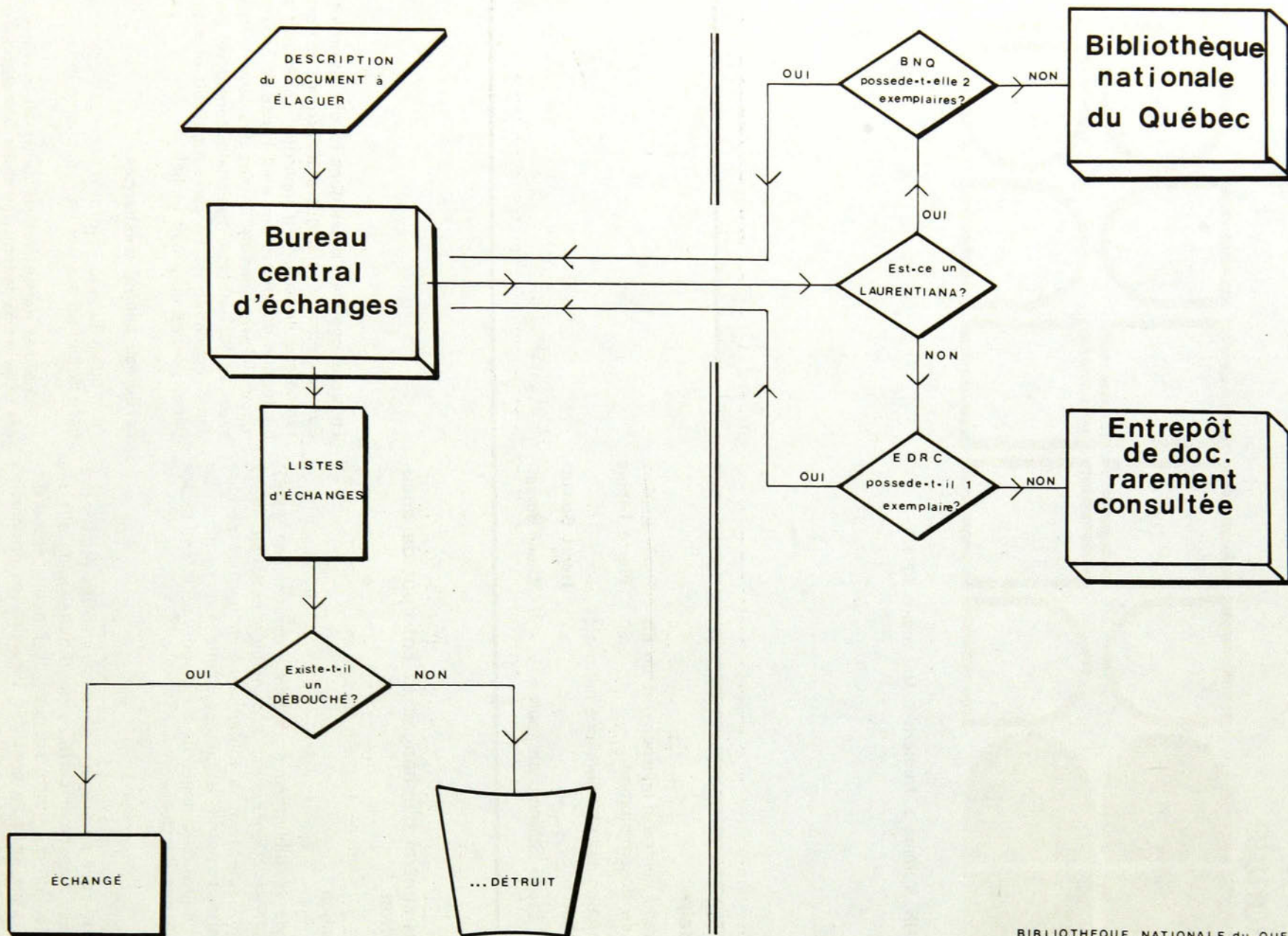
La Bibliothèque se prépare, au moins par des études préliminaires, à assumer cette responsabilité, mais elle n'a pas l'intention de mettre sur pied ce Bureau central d'échanges sans avoir au préalable consulté les principales bibliothèques intéressées.

Le projet que nous présentons ici est un projet intégré de *Bureau central d'échanges et d'Entrepôt de documentation* rarement consultée. Il n'appartient cependant pas à la Bibliothèque de mettre sur pied l'ensemble du projet et, à moins de pressions de la part des bibliothèques intéressées, la Bibliothèque nationale considère que son rôle dans l'ensemble de l'organisation doit être limité à certaines parties du projet global.

### Le Bureau central d'échanges

Pour qu'un Bureau central d'échanges soit vraiment efficace, il faut lui assurer un dynamisme interne : il faut que

\* Texte d'un exposé présenté devant les membres de la section des bibliothèques de recherche et des bibliothèques spécialisées de l'ACBLF, le 24 avril 1971.



dès qu'un document est enregistré à ce Bureau, une décision soit prise quant à la destination du document : le Bureau devrait avoir les données, ou avoir accès aux données qui permettront de diriger le document soit à la *Bibliothèque nationale* ou à un *Entrepôt de documentation rarement consultée*. S'il est établi qu'il n'y a pas de débouchés pour ce document, il devrait être possible d'en suggérer la destruction.

Il serait éminemment souhaitable qu'un Bureau central d'échanges permette aux Bibliothèques participantes non seulement de se libérer de leurs doubles, mais aussi d'élaguer tous les documents qui ne répondent pas aux objectifs précis de leur institution.

Avant qu'un Bureau central d'échanges ne voie le jour, il nous paraît très important de créer un mécanisme qui donne l'assurance à toutes les bibliothèques participantes qu'aucun document élagué ne cesse d'être disponible de ce fait. Ceci revient à dire que toutes les bibliothèques participantes doivent avoir la certitude qu'un document élagué par elles est conservé ailleurs et est disponible par prêt entre bibliothèques.

### **Le rôle de la Bibliothèque nationale du Québec**

À ce niveau, la Bibliothèque nationale a une fonction très précise et son rôle peut être défini très clairement.

Une des fonctions primordiales de toute bibliothèque nationale est d'assurer la conservation de tous les documents publiés dans la nation.

La Bibliothèque nationale du Québec reçoit, de façon automatique, par dépôt légal, tous les documents publiés au Québec depuis le 1er janvier 1968 : grâce à la *Bibliographie du Québec* qui est publiée trimestriellement, toutes les bibliothèques peuvent avoir l'assurance qu'un *laurentiana* qui ne doit pas nécessairement faire partie de leurs collections est conservé à la Bibliothèque nationale et est disponible par prêt entre bibliothèques.

Quant au *laurentiana* antérieur à 1968, la Bibliothèque en possède une des collections les plus complètes et ne cesse de chercher, par tous les moyens, à la compléter.

*La Bibliographie du Québec rétrospective* est en voie de compilation — il s'agit d'une réalisation en cours qui doit durer 10 ans et le format MARC II a été adopté en prévision d'une compilation par ordinateur — et grâce à cette *Bibliographie*, tous les *laurentiana* connus publiés avant 1968 y seront décrits : ils seront évidemment disponibles par prêt entre bibliothèques.

En ce qui concerne le *laurentiana*, on peut donc énoncer le principe suivant :

- aucune bibliothèque ne devrait acheter un *laurentiana* si celui-ci ne répond pas aux exigences ordinaires et normales de sa clientèle, ou s'il ne répond pas aux objectifs de son institution ;

le corollaire de ce principe est que :

- tout *laurentiana* que possède déjà une bibliothèque et qui ne répond pas aux exigences ordinaires et normales de sa clientèle ou aux objectifs de cette institution devrait pouvoir être élagué.

### **Les relations entre le Bureau central d'échanges et la Bibliothèque nationale du Québec**

En pratique dès que le *Bureau central d'échanges* reçoit la description d'un document, cette description est analysée en fonction du critère de *laurentiana*. S'il s'agit effectivement d'un *laurentiana*, une vérification est faite avec les collections de la Bibliothèque nationale. Si la Bibliothèque nationale possède déjà deux exemplaires du document en question, le Bureau central en est informé.

### **L'Entrepôt de documentation rarement consultée**

Dans le cas du *laurentiana* à élaguer les bibliothèques auront toujours l'assurance que le document est conservé

à la Bibliothèque et qu'il est disponible par prêt entre bibliothèques.

En ce qui concerne le document étranger, il faut permettre, de la même façon, que les bibliothèques puissent non seulement se défaire de leurs doubles, mais puissent aussi élaguer tous les documents qui ne répondent pas aux exigences ordinaires et normales de leur clientèle ou qui ne répondent pas aux objectifs précis de leur institution. Mais pour ce, il faut que les bibliothèques participantes aient l'assurance qu'aucun document élagué par elles ne soit plus disponible de ce fait.

La création d'un *Entrepôt de documentation rarement consultée* pourrait apporter cette assurance aux bibliothèques participantes.

Toute la documentation conservée dans cet entrepôt serait disponible sur demande par prêt entre bibliothèques. Il ne s'agirait donc pas d'une nouvelle bibliothèque parallèle, car le public n'y aurait pas accès et aucun service normal d'une bibliothèque n'y serait assuré. Seules les bibliothèques participantes pourraient y emprunter, par prêt entre bibliothèques, les documents dont elles auraient besoin.

Que serait, en pratique cet *Entrepôt de documentation rarement consultée* ?

Il n'appartient pas à la Bibliothèque nationale de le décider, mais cette décision devra être prise par les bibliothèques participantes. Voici cependant quelques suggestions : l'entrepôt pourrait être situé à la périphérie d'une ville, où l'espace d'entreposage coûte le moins cher possible.

L'entreposage des documents devrait être planifié de façon à prendre le moins d'espace possible. Les documents sont placés par grandeur suivant l'ordre successif de leur arrivée. Dans le cas de périodiques ou des autres séries qui ne sont pas complets, ceux-ci sont placés dans une section temporaire prévoyant l'expansion néces-

saire. Cependant, dès qu'une série est complète, celle-ci est transférée dans la section de l'entreposage compact.

Toutes les décisions concernant cet entrepôt devraient être prises par les bibliothèques participantes, et dans ce projet, la Bibliothèque nationale ne serait qu'une des bibliothèques participantes.

#### **Relations entre le Bureau central d'échanges et l'Entrepôt de documentation rarement consultée**

Les relations entre le *Bureau central d'échanges* et l'*Entrepôt de documentation rarement consultée* suivent un schéma identique à celui des relations avec la Bibliothèque nationale du Québec.

#### **Le fonctionnement du Bureau central d'échanges**

On a pu le voir plus haut, le *Bureau central d'échanges* ne reçoit aucun document mais seulement des informations bibliographiques. Idéalement, le Bureau traite les données reçues par ordinateur : les vérifications avec la Bibliothèque nationale du Québec et l'Entrepôt de documentation rarement consultée sont presque instantanées. Des listes d'échanges sont publiées ensuite régulièrement et dès qu'une bibliothèque demande un document, la bibliothèque qui l'élague en est informée. Grâce à l'ordinateur, il sera possible d'établir rapidement, par une compilation statistique, s'il existe des débouchés possibles pour le document. S'il n'y a aucun débouché, la bibliothèque reçoit la confirmation que le document est toujours disponible par prêt entre bibliothèques et que l'exemplaire à élaguer peut être détruit.

Pierre Lépine.

#### **La promotion de la Bibliothèque nationale du Québec**

Lors du Congrès de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, tenu du 10 au 14 septembre 1971, des conférenciers représentant les diverses ca-

tégories de bibliothèques ont dressé le bilan de la façon dont s'est faite par le passé la promotion de ces bibliothèques et ont donné un aperçu des projets dans ce sens pour les prochaines années.

Pour sa part, la Bibliothèque nationale a présenté son plus récent effort publicitaire, soit la réalisation d'un court métrage de treize minutes intitulé *Chut !* qui devrait être projeté dans les salles de cinéma du Québec prochainement. De plus, monsieur Pierre Lépine a exposé le projet de création d'un Bureau central d'échange de documents, lequel, en répartissant mieux les richesses intellectuelles du Québec entre les différentes bibliothèques contribuera à promouvoir les bibliothèques dans leur ensemble et en conséquence avantagera l'utilisateur.

Le présent article constitue une réflexion sur les différentes composantes de la promotion et sur leur application effective ou souhaitée à la Bibliothèque nationale.

Le concept du marketing appliqué aux bibliothèques en général, relativement à la collection, signifie que l'on ne cherche pas nécessairement à perpétuer la composition de la collection existante, mais que l'on oriente les acquisitions en fonction des goûts et intérêts des usagers actuels et éventuels, ce qui suppose l'établissement d'un système d'enquêtes périodiques. Le marketing pris dans ce sens ne s'applique pas de façon générale à la Bibliothèque nationale.

En effet, cette dernière pourrait difficilement modifier sa collection en fonction des préférences des lecteurs, puisque sa politique d'acquisition est bien déterminée. Une bibliothèque nationale doit nécessairement se procurer et conserver tout l'imprimé de la nation. Depuis la mise en application du dépôt légal, en janvier 1968, elle reçoit deux exemplaires de tout l'imprimé québécois et elle doit acquérir le *laurentiana* rétrospectif qui manque dans ses collections. Elle achète de plus des usuels pour les salles de travail.

Malheureusement, le budget actuel de la bibliothèque ne lui permet pas d'acquérir des volumes étrangers. L'an dernier, elle s'est vue dans l'obligation de suspendre temporairement l'achat de cette catégorie de documents en espérant que très bientôt des crédits supplémentaires lui seraient accordés pour reprendre cette fonction essentielle à une bibliothèque de recherche.

S'il n'est pas question de marketing quant aux acquisitions, en revanche ce concept peut être appliqué lorsqu'il s'agit de la mise en valeur de la collection, ou mieux, lorsqu'il s'agit de servir les usagers (actuels et éventuels) de façon optimale. À cet égard, quel est donc le marché de la B.N. ? Tous ceux qui (à commencer par les Québécois eux-mêmes) ont intérêt ou plaisir à se renseigner sur la culture québécoise, sur l'évolution et la situation actuelle de la civilisation française en Amérique du Nord. Quelles sont ces personnes ? En pratique ce sont des chercheurs, des professeurs, des étudiants, des hommes d'affaires, etc. Il y a deux façons (complémentaires) de servir ces usagers : 1) attendre que ces derniers adressent une demande à la Bibliothèque ; 2) prévoir les questions qui seront posées, préparer une réponse en conséquence et présenter cette réponse au moment où la question est posée. La deuxième méthode (qui semblera utopique, voire farfelue à plusieurs) est beaucoup plus efficace, à condition d'avoir fait de justes prévisions fondées justement sur une étude du marché. Bien entendu, la part de l'imprévu restera toujours grande, sinon prépondérante. Il s'agit de réduire l'imprévisible au minimum, ou si l'on préfère, de prévoir dans la mesure du raisonnable.

Pour se faire une idée des questions que l'on peut attendre des usagers, rien de tel que d'avoir un aperçu de celles qui ont été posées par le passé. Il n'est donc pas étonnant que les bibliothécaires préposés aux services publics notent les questions posées et préparent des statistiques. En procédant ainsi il est possible de prévoir un certain nombre de questions et de se préparer en conséquence.

Une autre façon d'aller au devant des questions et des besoins des usagers consiste à tirer profit de l'actualité, de l'activité littéraire et artistique, etc., et à réunir des bibliographies, à organiser des expositions, etc.

Cela nous amène à parler de publicité. En effet, après avoir soigneusement cerné les besoins et préparé un « produit » en conséquence, il importe d'informer les « consommateurs » de l'existence de ce « bien » susceptible de les satisfaire. Pour donner une idée des efforts de la B.N. à cet égard, mentionnons les 81 spectacles ayant attiré 25,430 personnes et les 13 expositions (15,000 personnes) en 1967-1968 (voir le tableau des activités de la Direction des manifestations culturelles en 1966-1967 et 1967-1968 dans le *Bulletin de la Bibliothèque nationale*, vol. 2, nos 2, 3). L'activité publicitaire a porté sur le cinéma, le théâtre, les soirées musicales, les conférences, les expositions de livres, de manuscrits, d'enluminures, d'estampes, d'artisanat, de photos, etc. Au chapitre des spectacles, mentionnons la Semaine de la poésie tenue du 1er au 7 mars 1968, qui a attiré 5,000 personnes. Quant aux expositions de livres, précisons qu'on en organise régulièrement dans la salle de travail de la Centrale.

Malheureusement la Bibliothèque nationale ne pourra plus faire appel à ce genre de publicité, du moins pas dans la même mesure. D'abord, son budget l'oblige à se restreindre aux activités rattachées plus étroitement au livre. Ensuite, la salle Saint-Sulpice, où se tenaient ces manifestations culturelles, a été réservée à l'usage exclusif de la Cinémathèque québécoise, laquelle ne relève pas de la B.N. Bien sûr l'activité de la Cinémathèque ne nuit pas à la B.N., mais au contraire lui procure une publicité indirecte, puisque les spectateurs attirés sur les lieux peuvent être incités à faire appel à d'autres instruments de la culture, étant donné que ceux-ci ne s'excluent pas mutuellement, loin de là. Par ailleurs, une petite salle reste disponible pour différentes sortes d'expositions qui continuent effectivement de se tenir périodiquement et dont la

dernière s'intitulait : Participation des Canadiens d'origine polonaise à la vie culturelle et sociale du Québec.

De plus, la B.N. collabore à des expositions dont l'initiative vient de l'extérieur — par exemple, l'exposition des oeuvres de Crémazie et de Fréchette au Grand Théâtre de Québec, l'année dernière lors de son inauguration.

Heureusement pour le public, d'autres organismes contribuent à faire connaître notre institution. L'Office d'information et de publicité du Gouvernement du Québec transmet les communiqués de presse aux principaux journaux du Québec. Les ondes de la radio et de la télévision d'État ont diffusé des entrevues avec le Conservateur, M. Georges Cartier. Le Bulletin, ainsi que les Nouvelles de l'A.C.B.L.F. (Association canadienne des bibliothécaires de langue française) publient des articles sur la B.N. et les communiqués de cette dernière. La Canadian Library Association et l'Association des bibliothécaires du Québec font part des initiatives de la B.N. dans leurs bulletins.

Il ne faudrait pas passer sous silence cet excellent moyen de promotion que sont les publications de la Bibliothèque nationale du Québec. En effet, la bibliothèque publie livres et brochures qui contribuent à la faire connaître au Québec et à l'étranger.

Elle fait paraître trimestriellement la *Bibliographie du Québec* qui contient tous les documents reçus en dépôt légal. Elle a publié une bibliographie analytique, *Les Ouvrages de référence du Québec*, qui est la première d'une série de bibliographies rétrospectives qui doivent paraître au cours des prochaines années : nous pensons ici au vaste projet de la *Bibliographie du Québec rétrospective* qui contiendra plus de 125,000 titres d'imprimés québécois.

Mentionnons encore le catalogue de la *Collection Jacques Mordret* et le *Répertoire des bibliothèques du Québec*, sans oublier les deux plus récentes publications : *Bio-bi-*

*bliographies et bibliographies* (Liste des travaux bibliographiques des étudiants en bibliothéconomie de l'Université de Montréal) ainsi que *Périodiques canadiens sur microfilms*. Quant au *Bulletin de la Bibliothèque nationale*, il est distribué à toutes les bibliothèques qui en font la demande.

Les relations publiques sont faites de visites, de rencontres et de collaborations diverses. Soulignons la présence de la B.N. au sein d'organismes tels que la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires, la Canadian Library Association, la Corporation des Bibliothécaires du Québec, l'A.C.B.L.F. et l'envoi de délégués aux congrès de ces diverses organisations.

D'autre part, le personnel est sensibilisé au fait qu'un usager bien servi est le meilleur agent de promotion. À cet égard, il convient de noter que les bibliothécaires des services publics préparent des bibliographies sélectives sur des auteurs ou des sujets particuliers. L'élaboration d'une seule de ces bibliographies peut prendre un mois. Habituellement elles sont préparées à l'occasion d'événements marquants ou en réponse à des demandes provenant d'institutions, d'entreprises, de corps publics et de divers organismes.

Soulignons qu'une quantité de bibliographies de moindre importance sont dressées à l'année afin de répondre à des demandes de particuliers qui écrivent à la Bibliothèque nationale pour savoir ce qu'elle possède sur un sujet précis.

Henri Boivin.

### « Chut . . . » Silence, on tourne !

Une production de l'Office du Film du Québec, le film « CHUT . . . » sur la Bibliothèque nationale du Québec fut présenté en grande première nord-américaine par monsieur Georges Cartier au Congrès de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française qui se déroulait à La Malbaie du 10 au 14 septembre dernier.

Ce film 16mm couleur, réalisé par monsieur Jacques Gagné, se propose de faire connaître la Bibliothèque nationale du Québec dans tous les milieux et de la faire voir sous un jour jeune et nouveau, afin de perdre cette couche de poussière que l'on croit à tout jamais posée sur l'activité d'une institution de ce genre. « CHUT . . . » n'est pas le film documentaire que chacun pourrait s'attendre à voir. Sans insister sur les aspects techniques du fonctionnement de la bibliothèque, il est plutôt celui qui présente l'image vivante et colorée de celle-ci.

Au sein de la Bibliothèque nationale les choses bougent, avancent, évoluent au rythme d'un travail acharné, aussi fallait-il que ceux à qui elle appartient prennent conscience de son existence. La Bibliothèque nationale a besoin de susciter l'intérêt général pour continuer la route qu'elle s'est tracée et avoir sa raison d'être en répondant à des besoins précis.

Par une diffusion dans les différents cegeps, non seulement les étudiants se dirigeant en bibliothéconomie seront concernés, mais tous pourront y trouver une source d'études, de recherches et de réflexions. Et cette masse populaire, qui de plus en plus s'informe et prend position, aura la possibilité de voir, au grand jour, cette réalisation qu'est la BN par la projection du film dans les salles de cinéma.

Au cours de la saison, la Bibliothèque nationale du Québec organise, avec l'aide d'un comité d'accueil, des visites de groupe pour ceux qui en expriment le désir. Aussi à chacune d'entre elles, la projection du film fera partie du programme proposé.

Il est possible d'emprunter ce film en s'adressant au Service de distribution de l'Office du Film du Québec au 360, rue McGill ; pour l'achat d'une copie, il suffit d'en faire la demande au Service commercial de l'Office, le prix étant de \$120.00.

« CHUT . . . »

Diane Ross.

## Publications de la Bibliothèque nationale du Québec

---

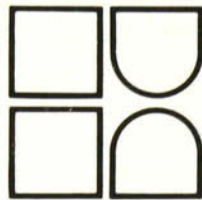


### Les Ouvrages de référence du Québec

Introduction bibliographique aux principaux ouvrages de consultation du Québec dans toutes les disciplines. Comporte 609 notices bibliographiques avec annotations établies d'après l'examen des documents mêmes. Index des auteurs et des titres. Mises à jour prévues tous les deux ans. Format: 6 3/4" x 9 3/4". 189 p. \$4.50.

En vente *exclusivement* au Bureau de l'Éditeur officiel du Québec  
Hôtel du Gouvernement  
Québec, QUÉBEC

---

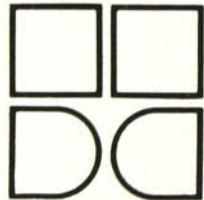


### Bibliographie du Québec

Bibliographie courante des publications québécoises ou relatives au Québec. Publiée trimestriellement depuis le mois d'avril 1969. De plus, une rétrospective de l'année 1968, de même qu'un index cumulatif pour les années 1968 et 1969, ont déjà paru. Présentement, elle est distribuée gratuitement aux bibliothèques, aux maisons d'édition, aux librairies, ainsi qu'à toute association ou institution qui en font la demande par écrit à la Bibliothèque nationale du Québec

Service des publications  
1700, rue Saint-Denis  
Montréal (129), QUÉBEC  
Format: 7" x 10 1/2". Publication trimestrielle.

---

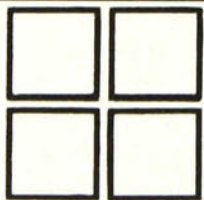


### Collection Jacques Mordret

Catalogue d'une collection privée acquise par la Bibliothèque nationale d'un Français devenu, depuis plusieurs années, Québécois d'adoption, et constituant le premier d'une série de bibliographies, sur divers sujets, que la bibliothèque a l'intention de publier. Ce catalogue présente des ouvrages rares, des manuscrits, dont le plus ancien remonte à 1316, et de nombreux documents sur la période de la Révolution française.

Cette publication, à tirage limité, est distribuée aux bibliothèques nationales à travers le monde, aux principales bibliothèques du Québec et du Canada ainsi qu'à certaines bibliothèques universitaires françaises.

---



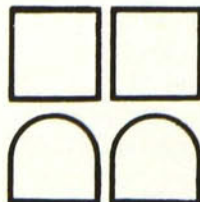
### Répertoire des bibliothèques du Québec

Compilé par LEE POLLOCK sous les auspices de la Section des Bibliothèques de recherche et des bibliothèques spécialisées (A.C.B.L.F.). Montréal, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1970. Publication distribuée gratuitement à toutes les bibliothèques faisant partie de ce répertoire, aux maisons d'édition et aux librairies. Tirage limité.

---

### Comité de rédaction:

Jacques Lafontaine  
Henri Boivin  
Yvon Lacroix  
Diane Ross



### Distribution gratuite

Si vous désirez recevoir notre bulletin à titre personnel, nous nous ferons un plaisir d'inscrire votre nom sur notre liste permanente d'envoi. Veuillez adresser votre demande à:

Bibliothèque nationale du Québec  
Service des Publications  
1700, rue Saint-Denis  
Montréal (129), QUÉBEC

---